



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### SAISON 2025/2026 PROCES VERBAL N°25

Réunion par voie électronique du 5 février 2026

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL - Thomas NIEMIER - Dominique FONTAINE - Frédéric LUCAS

Absents excusés : Mr Luc DUVAL

Assiste à la réunion : M. Philippe DAJON, membre du CODIR et président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux

\*\*\*\*\*

### INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

**Appel des décisions** : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

**Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB**

**Homologation des rencontres** : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## RECTIFICATIF du PV n° 19 du 29 décembre 2025 publié le 6 janvier 2026

### **Coupe DFSM U15 du 13 décembre 2025**

**Match n°55220637 :** STADE DE GRAND QUEVILLY (1) / FUSC BOISGUILLAUME (2)

Suite à une erreur d'écriture il faut lire une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME (pour absence de numéro de licence arbitre assistant 2) et non STADE DE GRAND QUEVILLY.

## RECTIFICATIF du PV n° 23 du 27 janvier 2026 publié le 30 janvier 2026

### **U13 D3 Poule A du 17 janvier 2026**

**Match n°54977114:** CAUDEBEC ST PIERRE F (5) / GRAND QUEVILLY FC (6)

Suite à une erreur d'écriture il faut lire GRAND QUEVILLY FC et non STADE DE GRAND QUEVILLY

### **Coupe DFSM U13 du 7 février 2026**

Mail de US LILLEBONNE sur le tirage au sort de la coupe DFSM U13

Suite à une erreur d'identification de l'équipe de US LILLEBONNE il faut lire US LILLEBONNE 1 et non US LILLEBONNE 2 sur le PV n°23 du 27 janvier 2026 publié le 30 janvier 2026

## RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

### **U18 Poule C du 8 novembre 2025**

**MOTTEVILLE X MARE (21) / LE TRAIT DUCLAIR (21)**

Suite à une erreur de n°match il faut lire 54011904 et non 54014278

### **Rencontres du 17 janvier 2026**

#### **U13 D3 Poule C**

**MOTTEVILLE X MARE (5) / MT ST AIGNAN FC (5)**

Suite à une erreur de n°match il faut lire 54979029 et non 54979929

#### **U13 D3 Poule F**

**Match n°54977661 : FC DIEPPE (3) / AS FAUVILLAISE (5)**

Suite à une erreur d'écriture la commission retire l'amende de 10€ à AS FAUVILLAISE et FC DIEPPE

#### **U13 D3 Poule G**

**Match n°54977805 : US DES FALAISES (3) / LE HAVRE S'PORT FOOT (3)**

Suite à une erreur d'écriture la commission retire l'amende de 10€ à US DES FALAISES

**Match n°54977807: US ST THOMAS (1) / RC HAVRAIS (1)**

Suite à une erreur d'écriture la commission retire l'amende de 10€ à RC HAVRAIS

#### **U13 D3 Poule H**

**SOLIDARITE S GOURNAY (4) / ES DU MT GAILLARD (4)**

Suite à une erreur de n°match il faut lire 54942371 et non 54942671

#### **U13 D4 Poule H**

**FC FREVILLE BO SIVOM (2) / YVETOT AC (4)**

Suite à une erreur de n°match il faut lire 54979789 et non 54979786

## **ADOPTION DES PV**

En l'absence d'observation les procès-verbaux n°23 et n°24 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

### U13 D4 Poule H

**Appel de AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE**

**Forfait de AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE**

**Match n°54979797 : FC BARENTINOIS (2) / AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE (2) du 15 novembre 2025**

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale d'appel du PV n°7 du 14 janvier 2026 publié le 22 janvier 2026 sur FOOTCLUB.

Confirme la décision prise lors de la réunion par voie électronique de la Commission Départementale Masculine Jeunes sur le PV n°16 du 24 novembre 2025 publié le 15 décembre 2025.

## DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

### U13 D4 Poule M du 6 décembre 2025

**Match n°55017317 : HAVRE CAUCRAUVILLE SPORTIF (4) / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (3)**

Réserve d'après match de OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (3)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux sur FOOTCLUB du 26 janvier 2026 publié le 4 février 2026.

La commission donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 3 à l'équipe de HAVRE CAUCRAUVILLE SPORTIF (4) pour en faire bénéficier l'équipe de OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (3) sur le score de 3 buts à 0.

### U15 D1 Poule B du 20 décembre 2026

**Match n°54014538 : O DE DARNETAL (1) / ROUEN SAPINS FC (2)**

Réserve d'avant match de O DE DARNETAL (1)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux du 26 janvier 2026 publié le 4 février 2026.

La commission donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 3 à l'équipe de ROUEN SAPINS FC (2) pour en faire bénéficier l'équipe de O DE DARNETAL (1) sur le score de 3 buts à 0.

## Rencontres du 21 janvier 2026

### U13 D1

#### Poule A

**Match n°54938768 : US LUNERAYSIENNE (4) / MAISON QUARTIER GRIE (4)**

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

#### Poule B

**Match n°54938834 : SC OCTEVILLE SUR MER (4) / CS GRAVENCHON (4)**

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

### U13D2

#### Poule E

**Match n°54939412 : US EPOUVILLE (4) / SOLIDARITE DE GOURNAY (3)**

La commission inflige une amende de 10€ à SOLIDARITE DE GOURNAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Courriel : district@dfsdf.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## U13 D3

### Poule F

**Match n°54977658 :** AS OURVILLAISE (1) / CA LONGUEVILLAIS (5)

La commission inflige une amende de 10€ à AS OURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à CA LONGUEVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

### Poule G

**Match n°54977799 :** RC HAVRAIS (1) / U FONTAINAISE (3)

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1 et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à U FONTAINAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

### Poule H

**Match n°54942383:** US EPOUVILLE (5) / AS STE ADRESSE BUT (3)

La commission inflige une amende de 10€ à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant)

## Rencontres reportées du 24 janvier 2026

## U15 D2

### Poule A

**Match n°54015033 :** HAVRE AC (2) / OCTEVILLE SUR MER (2)

La commission inflige une amende de 10€ à HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

### Poule H

**Match n°54015748 :** FC TOTES (1) / GRPT MOULIN ESCALLES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC TOTES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

### Poule I

**Match n°54015917 :** STADE DE GRAND QUEVILLY (1) / MAISON QUARTIER GRIEU (1)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

## U13 D1

### Poule A

**Match n°54938769 :** MONT SAINT AIGNAN FC (4) / STADE SOTTEVILLE CC (5)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille

Courriel : district@dfsmafff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

**Poule B**

**Match n°54938813 : HAVRE CAUCRAUV S (6) / SC FRILEUSE (3)**

Réserve non confirmé, score acquis sur le terrain.

**Match n°54938815 : SC OCTEVILLE SUR MER (4) / ESM GONFREVILLE (4)**

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

**U13 D4**

**Poule K**

**Match n°54980378 : FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) / ASL RAMPONNEAU FECAMP (1)**

La commission inflige une amende de 10€ à ASL RAMPONNEAU FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Le Président de séance

Mr Denis OLIVIER

Le Secrétaire

Mr BLONDEL Thierry

